

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 25/06/2020
- et publication au Recueil des actes administratifs n°

### DECISION DU PRESIDENT

**OBJET : DÉVELOPPEMENT URBAIN - ZAC DE LA DEMI-LIEUE À OSNY -  
RÉALISATION DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE D'EPILAIS :  
AVENANT DE TRANSFERT DE L'OFFRE DE CONCOURS AU PROFIT DE LA SCI  
PROSPER 2**

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-  
PONTOISE,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L311.1, R311.12 et R311.5 relatifs au régime des ZAC,

**VU** les articles L300-4 et L300-5 du Code de l'Urbanisme,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP),

**VU** la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

**VU** l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

**VU** la délibération du Conseil communautaire du 7 novembre 2006 relative à la création de la zone d'aménagement concertée (ZAC) de la Demi-Lieue,

**VU** le Schéma de Cohérence Territoriale de Cergy-Pontoise approuvé le 29 mars 2011,

**VU** la délibération du Conseil communautaire du 21 février 2006 décidant de la prise d'initiative de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Demi-Lieue,

**VU** la délibération du Conseil communautaire du 07 novembre 2006, portant création de la ZAC de la Demi-Lieue,

**VU** la délibération du Conseil communautaire du 24 juin 2008, attribuant la concession d'aménagement de la ZAC à la SEMAVO,

**VU** la délibération du Conseil communautaire du 23 Novembre 2015, approuvant la prise d'initiative en vue de la modification de la ZAC,

**VU** la délibération du Conseil communautaire du 14 Novembre 2017, approuvant la modification du dossier de création de la ZAC,

**VU** la délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2017, approuvant la modification du dossier de réalisation de la ZAC,

**VU** la délibération du Conseil communautaire du 13 février 2018, actant la convention d'intervention foncière entre l'EPFIF, la commune d'Osny, la CACP et la SEMAVO,

**VU** la délibération du Conseil communautaire du 04 juin 2019 approuvant la résiliation de la concession d'aménagement attribuée à la SEMAVO,

**VU** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 15 novembre 2019,

**VU** la délibération du 17 décembre 2019, approuvant la signature de la convention pour la mise en œuvre de l'offre unilatérale de concours et le montant de la participation,

**CONSIDERANT** que la CACP a repris la réalisation de l'opération en régie, pour motif d'intérêt général, afin d'y prévoir la réalisation d'opérations de promotion immobilière,

**CONSIDERANT** les contraintes liées à l'acquisition du foncier par l'EPFIF sur la ZAC,

**CONSIDERANT** la nécessité de requalifier la rue d'Epiais pour permettre une sécurisation des circulations et une meilleure gestion des flux de circulation,

**CONSIDERANT** l'offre unilatérale de concours proposée par la société Compagnie de Phalsbourg,

**CONSIDERANT** la demande d'avenant de transfert de ladite offre de concours au profit de la SCI PROSPER 2,

#### **DECIDE :**

##### **Article 1 :**

**DE SIGNER** l'avenant de transfert de la convention pour la mise en œuvre de l'offre unilatérale de concours au profit de la SCI PROPSE 2 dans le cadre de la réalisation de travaux de requalification de la rue d'Epiais à Osny. Le montant de la participation s'élève à 66 666,67€ HT (soit un montant de 80 000€ TTC).

##### **Article 2 :**

**QUE** la présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise en application de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Cergy, le 17 juin 2020

**Le Président**



**Dominique LEFEBVRE**

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20200101-lmc151705-AU-1-1  
Date de télétransmission : 25/06/2020  
Date de réception préfecture : 25/06/2020